

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°17/37 – 04/2026

Objet : Budget communal – Attribution de subvention de fonctionnement 2026 – JAE – Soutien au sport féminin de haut niveau – Convention d'objectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association « Jeanne d'Arc Estairoise » ;

Considérant que dans le cadre du soutien à la jeunesse et aux sports et à la valorisation du sport féminin de haut niveau, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention à l'association Jeanne d'Arc Estairoise : une subvention de fonctionnement pour 2026 au titre de la promotion et des activités jeunesse et sports selon les modalités évoquées en question précédente et une subvention annuelle au titre de la promotion du sport féminin de haut niveau.

DATE DE
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Objet : Budget communal – Attribution de subvention de fonctionnement 2026 – JAE – Soutien au sport féminin de haut niveau – Convention d'objectifs

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

Objet de la délibération : Budget communal – Attribution de subvention de fonctionnement 2026 – JAE – Soutien au sport féminin de haut niveau – Convention d'objectifs

Aussi, dans le cadre de la valorisation du sport féminin de haut niveau, il a été proposé au Conseil municipal la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Jeanne d'Arc Estairoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

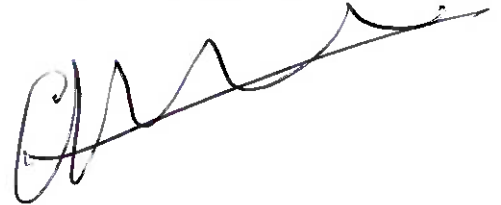
- **d'allouer** à la Jeanne d'Arc Estairoise les subventions suivantes pour un total de 19 070 € :
 - une subvention de fonctionnement pour 2026 de 6 570 € au titre de la promotion et des activités jeunesse et sports ;
 - une subvention de 12 500 € au titre de la promotion du sport féminin de haut niveau.
- **d'autoriser** le maire à signer ladite convention d'objectifs.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

